

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 27 mai 2025

Membres

En exercice : 12

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

20 mai 2025

Date d'affichage:

20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mai à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés : Anthony ALVES DA COSTA, Marie-Agnès FERNANDEZ

Absents :

Secrétaire de séance : Gilbert GUILLOUX

Objet: ACQUISITION DE TERRAINS (PROPRIÉTÉ CHABANON) - DE_2025_18

Le Maire expose aux conseillers que les parcelles de terrain cadastrées A 882 et A 883 sont à vendre. Ces terrains, d'une surface respective de 137m² et 31m² soit 168m² au total, sont situées route de Leynes (zone artisanale du Pré Canard) et appartiennent à M. Henri CHABANON.

Ces acquisitions permettront de régulariser l'emprise de la voirie interne telle qu'elle existe actuellement.

VU la rencontre avec le propriétaire de ces parcelles et l'accord sur le prix d'acquisition,

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir ces parcelles de terrain à hauteur de 5.00€/m² soit 168m² x 5.00 € = 840.00 €,

DÉCIDE de prendre en charge les frais notariés,

CHARGE le maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28 / 05 / 2025
et publié ou notifié
le 28 / 05 / 2025

Le Maire,



Brigitte DARMEDRU
Brigitte DARMEDRU.

AGEDI
Dépôt Prefecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/05/2025
071-217100841-20250527-DE_2025_18-DE